

RÉSOLUTION 1325

Conseil de sécurité des Nations Unies

Femmes, Paix et Sécurité

MOOC complet pour ONG, activistes et mouvements

Formation afroféministe pour l'Afrique de l'Ouest francophone

L'Initiative Afroféministe pour le Développement des Droits Humains en Afrique de l'Ouest Francophone (AIHRDFWA) est mise en œuvre par le Réseau des femmes leaders pour le développement (RFLD) et financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Ce MOOC est développé par le RFLD et financé par BMZ avec le soutien de GIZ

Avertissement et utilisation éducative



Ce MOOC est conçu à des fins éducatives et de sensibilisation sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les femmes, la paix et la sécurité.

Les informations présentées reflètent l'état des connaissances à la date de création (septembre 2025) et s'adressent spécifiquement aux ONG, activistes et mouvements de la société civile en Afrique de l'Ouest francophone.

Utilisation permise du contenu

- ✓ Reproduction et diffusion permises à des fins non commerciales avec mention de la source
- ✓ Utilisation dans le cadre de formations, ateliers et séminaires sur les droits des femmes
- ✓ Adaptation au contexte local avec préservation de l'intégrité des informations
- ✓ Partage avec les acteurs et parties prenantes des processus de paix

Le contenu de ce MOOC s'inscrit dans une perspective afroféministe et s'appuie sur des documents officiels des Nations Unies ainsi que sur l'expertise des acteurs régionaux. Pour toute question ou suggestion, veuillez contacter le Réseau des femmes leaders pour le développement (RFLD).

"L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de l'édification d'une bonne gouvernance."

— Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies

Table des matières du MOOC

1 Introduction générale

- Objectifs et méthodologie du MOOC
- Enjeux en Afrique de l'Ouest francophone

2 Contexte historique et cadre conceptuel

- Impact des conflits sur les femmes
- Genre et sécurité humaine

3 Genèse et structure de la Résolution 1325

- Historique et adoption
- Principaux acteurs et partenaires

4 Les 4 piliers de la résolution

- Participation des femmes
- Protection des femmes et des filles
- Prévention des violences et des conflits
- Relèvement et reconstruction post-conflit

5 Les résolutions connexes

- Résolutions 1820, 1888, 1889 et 1960
- Résolutions 2106, 2122, 2242, 2467 et 2493

6 Applications en Afrique de l'Ouest

- Plans d'Action Nationaux (PAN)
- Intégration dans la réforme du secteur de sécurité

7 Outils pratiques et études de cas

- Outils de plaidoyer et mobilisation
- Bonnes pratiques africaines
- Suivi, évaluation et accountability

8 Conclusion et ressources

- Synthèse des orientations pour OSC
- Glossaire et bibliographie
- Quiz d'évaluation finale

i Ce MOOC est composé de 48 diapositives structurées en modules thématiques. Chaque section comprend des éléments théoriques, des études de cas et des applications pratiques adaptés au contexte ouest-africain.

Pourquoi un MOOC sur la Résolution 1325 ?

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en octobre 2000, reconnaît l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles tout en soulignant l'importance de leur participation aux processus de paix et de sécurité. Plus de deux décennies après son adoption, sa mise en œuvre reste un défi majeur, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

Enjeux spécifiques pour l'Afrique de l'Ouest

- **Instabilité régionale persistante** : Conflits armés, crises politiques et menaces sécuritaires (Sahel, bassin du lac Tchad) touchant particulièrement les femmes
- **Sous-représentation flagrante** : Malgré leur rôle crucial dans la cohésion sociale, les femmes ouest-africaines restent marginalisées dans les processus formels de paix et de gouvernance sécuritaire
- **Violences basées sur le genre** : Utilisées comme armes de guerre et persistant après les conflits, avec des mécanismes de protection et de justice insuffisants
- **Plans d'action nationaux inégaux** : Disparités importantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN entre les pays de la région

8 sur 15

pays de la CEDEAO ont adopté un Plan d'Action National sur la Résolution 1325

< 15%

de femmes dans les processus de médiation officiels en Afrique de l'Ouest (2020-2025)

78%

des accords de paix récents en Afrique de l'Ouest ne mentionnent pas les femmes ou le genre

Ce MOOC vise à :

- Renforcer les capacités des ONG et activistes ouest-africains sur cette résolution cruciale
- Fournir des outils pratiques d'application dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest
- Promouvoir une approche afroféministe de la paix et de la sécurité
- Créer un réseau d'acteurs formés pour un plaidoyer efficace

Méthodologie & Cadre de l'Apprentissage

Structure pédagogique

- 1 Fondements conceptuels**
Genre, paix et sécurité humaine dans le contexte africain
- 2 Cadre juridique international**
La Résolution 1325 et résolutions connexes
- 3 Applications pratiques**
Outils concrets pour les acteurs ouest-africains
- 4 Études de cas et évaluation**
Exemples réels et quiz d'auto-évaluation

Approche pédagogique

Ce MOOC adopte une perspective afroféministe qui valorise les savoirs locaux et l'expérience des femmes africaines dans les processus de paix.

"L'apprentissage ne se limite pas à la compréhension des textes, mais s'étend à la capacité de transformer ces connaissances en actions concrètes pour l'autonomisation des femmes dans les processus de paix."

Objectifs d'apprentissage

- Maîtriser le contenu et les mécanismes de la Résolution 1325 et ses résolutions connexes
- Identifier les opportunités d'application dans le contexte ouest-africain
- Acquérir des outils pratiques de plaidoyer, de mobilisation et de suivi
- Développer des stratégies adaptées aux réalités locales
- Renforcer les capacités des OSC à influencer les politiques nationales

Engagement attendu

-  **Durée estimée : 10-12 heures**
-  **Quiz interactifs à la fin de chaque module**
-  **Application pratique recommandée**

Contexte historique des conflits en Afrique

Les conflits armés en Afrique depuis les années 1990 présentent des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des guerres conventionnelles :

- Prédominance de **conflits internes** avec dimensions régionales
- Implication d'**acteurs non-étatiques** (groupes armés, milices)
- Ciblage délibéré des **populations civiles** comme stratégie de guerre
- Exploitation des **tensions ethniques, religieuses et identitaires**
- Lutte pour le contrôle des **ressources naturelles** (minéraux, pétrole)

Impact sur les femmes et les filles :

- Utilisation systématique de **violences sexuelles** comme arme de guerre
- Déplacement forcé et augmentation de la **vulnérabilité socioéconomique**
- Destruction des systèmes de santé avec impact sur la **santé maternelle**
- Augmentation des **mariages précoces** comme stratégie de survie
- Exclusion des **processus de paix formels** malgré leur rôle dans les communautés

70%

des victimes civiles dans les conflits africains récents sont des femmes et des enfants

46%

des femmes dans les zones de conflit ont subi des violences physiques ou sexuelles

< 10%

de présence féminine dans les négociations de paix formelles en Afrique (1992-2020)

« Il est plus dangereux d'être une femme qu'un soldat dans les conflits modernes. »

— Général Patrick Cammaert, ancien commandant de mission de l'ONU

C'est dans ce contexte que la **Résolution 1325** du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée en 2000, reconnaissant pour la première fois l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et appelant à leur participation égale dans les processus de paix.

Comprendre le Genre et la Sécurité Humaine

Genre

Construction sociale qui fait référence aux rôles, comportements et attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Sexe (biologique)

Caractéristiques biologiques et physiologiques qui définissent les hommes et les femmes

Genre (social)

Attributs socialement construits et appris qui varient selon les cultures et évoluent avec le temps

Sexospécificité

Approche d'analyse qui prend en compte les différences entre les expériences, besoins et priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

- Reconnaît que les politiques et programmes affectent différemment les genres
- Base d'intervention pour l'égalité des sexes et les droits des femmes
- Fondement de l'approche genrée dans la Résolution 1325

Sécurité Humaine

Concept élargi de la sécurité qui va au-delà de la défense militaire de l'État pour se concentrer sur la sécurité des individus.

7 dimensions de la sécurité humaine :

- Sécurité économique
- Sécurité alimentaire
- Sécurité sanitaire
- Sécurité environnementale
- Sécurité personnelle
- Sécurité communautaire
- Sécurité politique

Intersectionnalité

Les facteurs comme l'âge, l'ethnie, la religion, le statut socioéconomique et le handicap interagissent avec le genre et créent des expériences d'insécurité diverses et complexes pendant les conflits.

Application à la Résolution 1325

Ces concepts sont au cœur de la Résolution 1325 qui :

- Reconnaît les impacts sexospécifiques des conflits
- Intègre la perspective de genre dans les opérations de paix
- Vise à renforcer la sécurité humaine pour tous

"L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de l'édification d'une bonne gouvernance."

— Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU

L'impact des conflits sur les femmes et les filles

En période de conflit, les femmes et les filles subissent des impacts différenciés et souvent plus sévères que les hommes :

Violence sexuelle et sexiste

- Viol utilisé comme **arme de guerre** et tactique délibérée
- Augmentation des **grossesses forcées** et transmission du VIH/SIDA
- Pratique de **l'esclavage sexuel** et des mariages forcés

Impacts socio-économiques

- Perte des **moyens de subsistance** et responsabilité familiale accrue
- Exposition à **l'exploitation économique** et au trafic d'êtres humains
- Accès limité aux **ressources et services essentiels**

Santé et bien-être

- Effondrement des **services de santé maternelle** et reproductive
- Traumatismes psychologiques et **stress post-traumatique**
- Stigmatisation et **exclusion sociale** des survivantes

Paradoxe du rôle transformateur :

Malgré ces impacts dévastateurs, les conflits peuvent aussi transformer les rôles traditionnels, ouvrant des espaces où les femmes assument de nouvelles responsabilités économiques, sociales et politiques au sein de leurs communautés.

90%

des victimes de violences sexuelles liées aux conflits sont des femmes et des filles

2,5×

Les femmes dans les zones de conflit sont 2,5 fois plus susceptibles de souffrir de complications de santé maternelle

80%

des personnes déplacées par les conflits sont des femmes, des enfants et des personnes âgées

« La paix ne pourra être durable que si les femmes y participent pleinement, si leurs expériences sont reconnues et leurs besoins pris en compte. »

— Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancienne Directrice exécutive d'ONU Femmes

Cette reconnaissance de l'impact sexospécifique des conflits est l'un des fondements de la **Résolution 1325**, qui appelle explicitement à des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre les violences sexistes et à l'intégration d'une perspective de genre dans tous les efforts de résolution des conflits.

Genèse et historique de la Résolution 1325

La Résolution 1325 est le résultat d'un long processus de plaidoyer et de mobilisation internationale pour la reconnaissance du rôle des femmes dans la paix et la sécurité :

- **1975-1985**
Décennie des Nations Unies pour la femme - Premières discussions sur la paix et la sécurité des femmes
- **1995**
4e Conférence mondiale sur les femmes à Beijing - La Déclaration et Programme d'action de Beijing identifie "les femmes et les conflits armés" comme domaine critique
- **Mars 2000**
Commission de la condition de la femme examine le thème "Les femmes et les conflits armés" - Recommandation d'une résolution du Conseil de sécurité
- **Mai 2000**
ONG "Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité" créé pour faire pression sur le Conseil de sécurité
- **31 octobre 2000**
Adoption unanime de la Résolution 1325 par le Conseil de sécurité des Nations Unies - Première résolution reconnaissant l'impact des conflits sur les femmes et leur rôle essentiel dans les processus de paix

Rôle de la présidence namibienne

La résolution a été initiée par la Namibie, qui présidait le Conseil de sécurité en octobre 2000. Netumbo Nandi-Ndaitwah, alors ministre namibienne des Affaires féminines, a joué un rôle déterminant dans son adoption.

Coalition des ONG

Le lobbying intensif de plus de 60 organisations de la société civile et ONG féministes a été crucial pour l'adoption de cette résolution historique.

Contexte international

La résolution est adoptée dans un contexte marqué par les conflits en Sierra Leone, au Rwanda, en ex-Yougoslavie et au Libéria, où les femmes ont subi des violences systématiques mais ont aussi été des actrices de paix essentielles.

Un document révolutionnaire :

La Résolution 1325 est le premier document formel et légal du Conseil de sécurité qui impose aux parties en conflit de respecter les droits des femmes et de soutenir leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction post-conflit. Elle marque un tournant décisif en reconnaissant officiellement l'expérience unique des femmes en situation de conflit et leur contribution à la résolution pacifique des conflits.

Principaux acteurs et partenaires de la Résolution 1325

La mise en œuvre de la Résolution 1325 repose sur un écosystème d'acteurs qui collaborent à différents niveaux pour promouvoir l'agenda Femmes, Paix et Sécurité :

Nations Unies

- **Conseil de sécurité** : adoption des résolutions et cadre normatif
- **ONU Femmes** : coordination et mise en œuvre
- **Département des opérations de paix** : intégration dans les missions
- **Représentant·e Spécial·e sur les violences sexuelles** : suivi et plaidoyer

États Membres

- **42 pays** ont adopté des Plans d'Action Nationaux (2023)
- **Pays contributeurs de troupes** : formation et déploiement
- **"Amis de la 1325"** : groupe d'États champions
- **Ministères sectoriels** : défense, affaires étrangères, genre

Organisations régionales africaines

- **Union Africaine** : cadre continental et architecture de paix
- **CEDEAO** : Cadre de Prévention des Conflits, composante Femmes, Paix et Sécurité
- **REPSFECO** (Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO)
- **IGAD, SADC, CEEAC** : initiatives régionales

Organisations de la société civile

- **WANEP** : formation et élaboration de plans d'action en Afrique de l'Ouest
- **RFLD** et réseaux féministes africains : plaidoyer et mise en œuvre
- **WILPF** (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté)
- **Groupe de travail des ONG** sur les femmes, la paix et la sécurité

Rôle stratégique de l'Afrique de l'Ouest

Sénégal
PAN depuis 2011

Côte d'Ivoire
PAN depuis 2008

Burkina Faso
PAN depuis 2012

Togo
PAN depuis 2018

« La collaboration entre ces acteurs, particulièrement en Afrique de l'Ouest, est essentielle pour transformer les engagements de la Résolution 1325 en actions concrètes et durables au niveau local. »

Texte central et structure de la Résolution 1325

Adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000, la **Résolution 1325** est le premier document formel et légal du Conseil de sécurité qui reconnaît l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et soutient leur participation aux processus de paix.

Structure du document

La résolution comprend **18 paragraphes opérationnels** organisés comme suit :

- **Préambule** : Reconnaît l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles
- **Paragraphes 1-8** : Concernent la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision
- **Paragraphes 9-15** : Traitent de la protection des femmes et des filles pendant les conflits
- **Paragraphes 16-18** : Portent sur l'intégration du genre dans les opérations de l'ONU

Thèmes principaux abordés

- Augmentation de la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision
- Participation des femmes aux processus et négociations de paix
- Protection des femmes et des filles contre les violations de leurs droits
- Intégration de la perspective de genre dans les opérations de maintien de la paix
- Formation spécialisée pour le personnel de maintien de la paix
- Considération des besoins spécifiques des femmes dans les situations post-conflit

Extraits clés de la résolution

Paragraphe 1 :

"Demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits"

Paragraphe 10 :

"Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels"

Paragraphe 13 :

"Encourage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants"

Document historique : La résolution 1325 est la première à reconnaître formellement la contribution essentielle des femmes à la paix et à la sécurité internationale.

Depuis son adoption, la Résolution 1325 est devenue la pierre angulaire de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, complétée par neuf résolutions supplémentaires qui forment ensemble un cadre normatif complet pour garantir la participation des femmes et leur protection dans les situations de conflit.

Les 4 piliers de la Résolution 1325 : vue d'ensemble

La Résolution 1325 s'articule autour de quatre piliers fondamentaux qui constituent un cadre complet pour l'engagement des femmes dans les processus de paix et de sécurité :

1. Participation



- Participation égale des femmes dans les processus de paix
- Implication dans la prise de décision à tous les niveaux
- Présence accrue dans les opérations de maintien de la paix
- Représentation dans les institutions post-conflit

"Accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions"

2. Protection



- Protection contre les violences sexuelles et sexistes
- Respect du droit international humanitaire
- Protection spécifique dans les camps de réfugiés
- Mesures contre l'impunité pour les crimes de guerre

"Protéger les femmes et les filles contre les violations de leurs droits"

3. Prévention



- Prévention des conflits et des violences
- Intégration de la perspective genre dans les systèmes d'alerte précoce
- Éducation à la paix sensible au genre
- Lutte contre les discours de haine sexistes

"Intégrer la dimension genre dans les systèmes de prévention des conflits"

4. Relèvement



- Prise en compte des besoins spécifiques des femmes post-conflit
- Accès équitable aux ressources et services de reconstruction
- Soutien aux survivantes de violences sexuelles
- Réintégration socioéconomique des femmes déplacées

"Répondre aux besoins spécifiques des femmes dans les contextes post-conflit"

Ces quatre piliers forment un cadre holistique qui va au-delà de la simple protection des femmes pour reconnaître leur rôle actif en tant qu'agentes du changement dans les processus de paix et de sécurité.

1er Pilier : Participation des femmes aux processus de paix

Le pilier **Participation** de la Résolution 1325 demande une implication égale et significative des femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité :

- Accroître la **représentation des femmes à tous les niveaux de décision** dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux
- Assurer la **participation des femmes aux négociations** de paix et aux accords de paix
- Intégrer les femmes dans les **opérations de maintien de la paix**, comme observatrices, policières, militaires et personnel humanitaire
- Augmenter le nombre de **femmes à des postes de décision** au sein de l'ONU, notamment comme représentantes spéciales du Secrétaire général
- Soutenir les **initiatives de paix des femmes** au niveau local

Articles pertinents de la Résolution 1325 :

- **Articles 1 et 2** : Participation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision
- **Article 4** : Plus grande représentation des femmes dans les opérations de paix
- **Article 8** : Inclusion des besoins spécifiques des femmes dans les négociations et accords de paix

13%

seulement de femmes négociatrices dans les grands processus de paix entre 1992 et 2019

6,6%

de femmes signataires d'accords de paix dans le monde (1992-2019)

35%

de chance supplémentaire qu'un accord de paix dure au moins 15 ans quand des femmes participent au processus

« Quand les femmes participent aux négociations, la probabilité de parvenir à un accord augmente, tout comme celle que cet accord dure plus longtemps »

— ONU Femmes, 2021

Malgré ces engagements, la participation des femmes reste limitée en Afrique de l'Ouest. Les barrières incluent les normes culturelles, le manque d'accès à l'éducation et aux ressources économiques, et l'absence de mécanismes formels garantissant leur participation. **Les opportunités résident dans la montée des mouvements de femmes et les innovations sociales.**

Étude de cas : Le mouvement des femmes pour la paix au Libéria

Contexte historique

La deuxième guerre civile libérienne (1999-2003) a fait plus de 250 000 morts et déstabilisé toute la région ouest-africaine. Après des années de conflit brutal, les femmes se sont mobilisées pour forcer les parties belligérantes à négocier.

Mobilisation et actions clés

● 2002

Création du Women of Liberia Mass Action for Peace sous la direction de Leymah Gbowee, rassemblant des femmes chrétiennes et musulmanes

● Avril 2003

Manifestations silencieuses quotidiennes sur les marchés de Monrovia vêtues de blanc

● Juin 2003

Sit-in devant l'hôtel où se tenaient les pourparlers de paix à Accra (Ghana)

● Juillet 2003

Action radicale : menace de déshabillage collectif (tabou culturel) pour forcer les négociateurs à rester dans la salle jusqu'à un accord

● Août 2003

Signature de l'Accord de paix global, mettant fin à 14 ans de guerre civile

“

« Nous sommes fatiguées de la guerre, fatiguées de voir nos enfants mourir, fatiguées de fuir. Nous, les mères, avons décidé qu'il était temps de se lever et de dire non à la violence. »

— Leymah Gbowee, Prix Nobel de la Paix 2011

Stratégies innovantes

- Alliance interreligieuse (chrétienne et musulmane)
- Utilisation stratégique des symboles (vêtements blancs)
- Mobilisation des femmes de tous milieux sociaux
- Recours aux normes culturelles pour faire pression
- Utilisation des médias internationaux

Photo : Femmes libériennes manifestant pour la paix

Résultats et implications pour la Résolution 1325



Fin du conflit

L'accord de paix a mis fin à la guerre civile et a permis le désarmement



Participation politique

Élection en 2005 d'Ellen Johnson Sirleaf, première femme présidente en Afrique



Reconnaissance internationale

Prix Nobel de la Paix 2011 pour Leymah Gbowee et Ellen Johnson Sirleaf

2e pilier : Protection des femmes et des filles

La Résolution 1325 reconnaît que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables pendant les conflits et exige des mesures spécifiques pour garantir leur protection :

- **Protection contre les violences sexuelles** utilisées comme arme de guerre et tactique de terreur
- **Respect du droit international humanitaire** et des droits humains applicables aux femmes et aux filles
- Mise en place de **mécanismes de protection spécifiques** dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés
- **Formation des forces de maintien de la paix** sur les droits et besoins particuliers des femmes
- **Lutte contre l'impunité** pour crimes de guerre contre les femmes

Mesures concrètes de protection demandées par la Résolution 1325 :

- Établir des **codes de conduite** pour le personnel militaire et de maintien de la paix
- Intégrer des **composantes de genre** dans les opérations de terrain
- Assurer la **sécurité physique** lors de la distribution d'aide humanitaire
- Créer des **zones sécurisées** pour les femmes dans les camps
- Adopter des **politiques de tolérance zéro** face aux abus commis par le personnel de maintien de la paix

90%

des victimes actuelles de conflits armés sont des civils, dont la majorité sont des femmes et des enfants

1 sur 3

femmes dans les zones de conflit subit des violences basées sur le genre

19%

seulement des accords de paix signés entre 2006-2020 contenaient des dispositions spécifiques pour protéger les femmes

« Lorsqu'on parle de protection des femmes et des filles dans les conflits, nous devons dépasser les promesses et passer à l'action concrète. »

— Michelle Bachelet, ancienne Directrice exécutive d'ONU Femmes

La protection est intrinsèquement liée aux autres piliers de la Résolution 1325. Une protection efficace requiert la **participation** active des femmes à l'élaboration des mécanismes de sécurité, une meilleure **prévention** des conflits, et des programmes de **relèvement** qui reconnaissent et répondent aux besoins spécifiques des survivantes.

Violences fondées sur le genre en contexte de conflit

Les Violences Fondées sur le Genre (VFG) en contexte de conflit sont des actes de violence qui ciblent spécifiquement les personnes en raison de leur genre, avec des conséquences particulièrement dévastatrices pendant les périodes d'instabilité :

Violence sexuelle comme arme de guerre

Utilisation systématique et délibérée du viol, de l'esclavage sexuel et d'autres formes d'agression pour terroriser les populations, détruire le tissu communautaire et humilier l'adversaire

Traite des êtres humains

Recrutement et exploitation des femmes et des filles déplacées par les conflits à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé

Mariages forcés et précoces

Augmentation dans les zones de conflit comme stratégie de survie économique ou pour "protéger l'honneur" des jeunes filles

Violence domestique exacerbée

Intensification des violences au sein du foyer due au stress socio-économique, aux traumatismes et à la détérioration des mécanismes de protection

Impact sur les survivantes :

- Traumatismes psychologiques profonds et durables
- Grossesses non désirées et problèmes de santé reproductive
- Stigmatisation sociale et exclusion communautaire
- Augmentation des risques d'infection au VIH/SIDA
- Obstacles à la participation aux processus de paix et à la reconstruction

La **Résolution 1325** reconnaît les VFG comme une problématique sécuritaire, et non simplement comme un "dommage collatéral" des conflits. Elle appelle à la protection des femmes et des filles contre toutes formes de violence sexuelle et à la fin de l'impunité pour ces crimes, tout en soulignant l'importance d'inclure les femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

20 000+

femmes et filles violées pendant le conflit en Bosnie (1992-1995)

250 000+

cas de viols estimés pendant le génocide rwandais (1994)

< 2%

des budgets de l'aide humanitaire sont alloués aux programmes VFG en zones de conflit

« La violence sexuelle en période de conflit est un crime de guerre et représente une menace à la paix et à la sécurité internationale. »

— Résolution 1820 du Conseil de sécurité

3e pilier : Prévention des violences et des conflits

La **prévention** constitue le troisième pilier de la Résolution 1325. Elle met l'accent sur des mesures proactives visant à empêcher l'éclatement des conflits et à prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles :

Composantes clés de la prévention :

- **Alerte précoce sensible au genre** - Intégration des indicateurs sexospécifiques dans les systèmes d'alerte précoce pour identifier les signes avant-coureurs de conflit
- **Lutte contre l'impunité** - Prévention des violences par la poursuite systématique des auteurs de violences sexuelles
- **Réforme du secteur de sécurité** - Formation du personnel de sécurité sur les droits des femmes et la protection contre les violences sexistes
- **Promotion de la culture de paix** - Éducation et sensibilisation pour transformer les normes sociales discriminatoires

Stratégies communautaires

Renforcement des capacités des organisations de femmes pour développer et mettre en œuvre des initiatives de prévention des conflits au niveau local

Diplomatie préventive

Intégration des femmes médiatrices dans les processus diplomatiques pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit ouvert

Contrôle des armes légères

Initiatives de désarmement civil tenant compte des perspectives féminines pour réduire la violence armée

86%

des processus de paix impliquant des femmes dans les mécanismes de prévention ont conduit à des accords de paix durables

Exemple d'initiative en Afrique de l'Ouest

Le **Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO** (REPSFECO) a mis en place un système d'alerte précoce dirigé par des femmes dans les zones frontalières du Sénégal, de la Guinée et de la Guinée-Bissau pour surveiller et signaler les signes avant-coureurs de conflit.

Indicateurs d'alerte précoce sensibles au genre

- Hausse des violences domestiques
- Restriction de la mobilité des femmes
- Abandon des marchés par les commerçantes
- Fermetures d'écoles de filles
- Discours haineux à caractère sexiste

« Le Conseil de sécurité [...] demande instamment aux États Membres d'accroître leur appui financier, technique et logistique aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les organismes compétents [...] en matière de prévention et de règlement des conflits. » – Résolution 1325, paragraphe 7

4e pilier : Relèvement et reconstruction post-conflit

Le 4e pilier de la Résolution 1325 concerne l'intégration de la perspective de genre dans toutes les phases du relèvement post-conflit et de la reconstruction :

- **Prise en compte des besoins spécifiques** des femmes et des filles dans les programmes de relèvement
- Garantie d'**accès équitable aux ressources** de reconstruction et d'aide humanitaire
- **Participation active des femmes** dans la conception et la mise en œuvre des programmes de relèvement
- Intégration des **perspectives de genre** dans les processus de réforme institutionnelle et juridique
- Mise en place de **mécanismes de justice transitionnelle** sensibles au genre

Composantes essentielles du relèvement post-conflit :

- Programmes DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration) inclusifs
- Réforme du secteur de la sécurité avec perspective genre
- Reconstruction des infrastructures sensible aux besoins des femmes
- Rétablissement des services essentiels (santé, éducation, justice)
- Relèvement économique et opportunités d'autonomisation

Application concrète : Libéria post-conflit

Au Libéria, les femmes ont activement participé à la reconstruction après la guerre civile, notamment via des projets d'autonomisation économique et des initiatives de justice transitionnelle, conduisant à d'importantes réformes législatives sur les droits des femmes.

Défis majeurs du relèvement post-conflit

- Absence de mécanismes inclusifs de justice transitionnelle
- Accès limité des femmes aux ressources de reconstruction
- Retour difficile des femmes déplacées
- Stigmatisation des survivantes de violences sexuelles
- Persistance des discriminations structurelles

4×

Les programmes de relèvement économique intégrant une perspective de genre sont jusqu'à quatre fois plus efficaces pour une paix durable

60%

des femmes dans les zones post-conflit en Afrique de l'Ouest font face à des obstacles pour accéder aux programmes de relèvement économique

« La reconstruction post-conflit offre une opportunité unique pour transformer les relations de genre et bâtir des sociétés plus équitables. »

— Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, 2019

La mise en œuvre effective du pilier "relèvement" nécessite une approche holistique et transformatrice qui ne se contente pas de restaurer la situation d'avant-conflit, mais vise à créer des sociétés plus justes, égalitaires et pacifiques où les femmes sont des actrices à part entière de la consolidation de la paix.

Rôle des réseaux de femmes et OSC africaines

Les réseaux de femmes et organisations de la société civile (OSC) africaines jouent un rôle crucial dans l'implémentation de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité :

- Traduction de la **Résolution 1325** en actions concrètes au niveau communautaire
- Médiation et **prévention des conflits** par des approches informelles efficaces
- **Documentation des violations** et production de rapports alternatifs
- Plaidoyer pour l'élaboration et le suivi des **Plans d'Action Nationaux**
- Construction de **coalitions transfrontalières** pour l'action régionale

Fonctions stratégiques exercées par les OSC féminines :

- **Soutien psychosocial** et accompagnement des survivantes de violences
- **Mobilisation communautaire** et sensibilisation aux droits des femmes
- **Renforcement de capacités** pour les femmes médiatrices locales
- **Influence politique** pour l'inclusion des femmes dans les processus formels
- **Surveillance citoyenne** de la mise en œuvre des politiques publiques

Principaux réseaux régionaux en Afrique de l'Ouest :



83%

des accords de paix durables ont impliqué des organisations de femmes selon ONU Femmes

15

pays africains ont adopté des Plans d'Action Nationaux grâce au plaidoyer des OSC

2x

Les accords de paix sont deux fois plus susceptibles de durer 15 ans quand les femmes participent

« Les femmes ne viennent pas à la table de paix pour demander des faveurs mais pour proposer des solutions. Leur marginalisation n'est pas seulement injuste, elle compromet la paix durable. »

— Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'UA pour les Femmes, la Paix et la Sécurité

Point d'étape : Quiz interactif

Progression du MOOC : 40%

Testons vos connaissances sur les fondamentaux de la Résolution 1325 et ses piliers. Sélectionnez les bonnes réponses pour chaque question.

Question 1 : Quels sont les quatre piliers de la Résolution 1325 ?

✓

Participation, Protection, Prévention, Relèvement

✗

Participation, Promotion, Protection, Partenariat

💡

Les "4P" constituent le cadre fondamental de la mise en œuvre de la Résolution 1325

Question 2 : En quelle année la Résolution 1325 a-t-elle été adoptée ?

1995

2000

2005

2010

💡

Adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité de l'ONU

Question 3 : Associez chaque pilier à sa description correcte

Protection

Protection des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre

Participation

Inclusion des femmes dans tous les processus de paix et de prise de décision

Prévention

Actions visant à prévenir les violences et les conflits affectant les femmes

Relèvement

Reconstruction post-conflit tenant compte des besoins spécifiques des femmes

Ce quiz vous permet d'évaluer votre compréhension des concepts de base avant de poursuivre avec les résolutions connexes.

Ce MOOC est développé par le RFLD et financé par BMZ avec le soutien de GIZ

Résolution 1820 : Violences sexuelles en temps de guerre

Adoptée le 19 juin 2008, la Résolution 1820 renforce la Résolution 1325 en se focalisant spécifiquement sur les violences sexuelles comme tactique de guerre.

Points clés de la Résolution 1820 :

- Reconnaît pour la première fois que la **violence sexuelle** est utilisée comme **arme de guerre** et tactique pour humilier, dominer et instiller la peur
- Affirme que le viol et autres formes de violence sexuelle peuvent constituer des **crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou actes constitutifs de génocide**
- Exige la **cessation immédiate** par toutes les parties à un conflit armé de tous actes de violence sexuelle contre des civils
- Demande l'**exclusion des crimes de violence sexuelle** des dispositions d'amnistie dans les processus de paix
- Préconise des **mesures de protection** pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles

La résolution reconnaît le lien direct entre les **violences sexuelles systématiques** et le **maintien de la paix et de la sécurité internationale**, justifiant une action sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La Résolution 1820 renforce considérablement le cadre juridique international en reconnaissant explicitement que les violences sexuelles peuvent être poursuivies comme **crimes de guerre**, mettant ainsi fin à l'impunité généralisée.

Relation avec la Résolution 1325 :

La 1820 est directement complémentaire à la 1325, comblant ses lacunes en matière de protection contre les violences sexuelles. Elle représente une avancée significative pour l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en établissant un cadre juridique contraignant pour poursuivre et punir les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits.

2008

Année d'adoption unanime de la résolution, huit ans après la 1325

Innovations clés

- Premier texte du CSNU qualifiant explicitement la violence sexuelle de **tactique de guerre**
- Établit un lien direct avec les **menaces à la sécurité internationale**
- Permet des **sanctions ciblées** contre les auteurs

« Il n'existe pas d'arme plus destructrice que le viol. Le viol est une arme invisible de destruction massive. »

— Dr. Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix

Résolution 1888 : Lutte contre l'impunité et mécanismes

Adoptée le **30 septembre 2009** sous la présidence des États-Unis, la Résolution 1888 renforce considérablement les mécanismes institutionnels pour lutter contre l'impunité des violences sexuelles en période de conflit :

- Création du poste de **Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) des violences sexuelles en conflit**
- Déploiement d'**experts juridiques et enquêteurs spécialisés** dans les situations de violence sexuelle
- Établissement d'une **équipe d'experts de l'état de droit** pour renforcer les capacités nationales
- Mandat explicite aux **forces de maintien de la paix** pour protéger les femmes et les enfants contre les violences sexuelles
- Renforcement des **mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports**

Innovations majeures introduites :

- Premier cadre permettant de **nommer et dénoncer systématiquement** les auteurs de violences sexuelles
- Intégration de **conseillers pour la protection des femmes** dans les missions de maintien de la paix
- Demande aux États d'**améliorer l'accès à la justice** pour les victimes de violence sexuelle
- Établissement de **programmes de réparation complets** pour les survivantes

Contexte d'adoption

Adoptée suite aux violences sexuelles massives documentées en RDC et dans la région des Grands Lacs, au Darfour et dans d'autres zones de conflit

Chronologie des avancées

- **2008**
Résolution 1820 : Reconnaît la violence sexuelle comme tactique de guerre
- **2009**
Résolution 1888 : Établit les mécanismes institutionnels de lutte contre l'impunité
- **2010**
Première Représentante spéciale nommée : Margot Wallström

« La justice pour les victimes n'est pas un luxe, mais une nécessité pour briser les cycles de violence. »

— Rapport du Secrétaire général sur la Résolution 1888

La Résolution 1888 complète la Résolution 1325 en établissant un cadre opérationnel concret pour lutter contre les violences sexuelles en période de conflit. Elle sera suivie par la **Résolution 1889**, qui mettra l'accent sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Résolution 1889 : Femmes dans la consolidation de la paix

Adoptée le 5 octobre 2009, la Résolution 1889 se concentre sur la participation des femmes dans les phases de **consolidation de la paix après les conflits** et aborde les obstacles à leur implication dans les processus de reconstruction.

Principales dispositions :

- Appelle à une **participation accrue des femmes** à tous les stades des processus de paix
- Demande des **indicateurs de suivi** pour mesurer l'application de la résolution 1325
- Exige la prise en compte des **besoins spécifiques des femmes** et des filles dans les situations post-conflit
- Encourage l'accès des femmes à **l'éducation, aux soins de santé** et à la justice transitionnelle
- Demande le déploiement de **conseillers pour les questions de genre** dans les missions de maintien de la paix

Cette résolution renforce le cadre normatif existant en soulignant l'importance cruciale de la participation active des femmes pour garantir une **paix durable**.

« Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits armés [...] Nous devons reconnaître que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre – la paix est créée par le développement, la sécurité et le respect des droits humains, y compris l'égalité des sexes. »

— Extrait du discours d'introduction de la Résolution 1889

Chronologie et évolution

- **2000 : Résolution 1325**
Premier cadre reconnaissant l'impact des conflits sur les femmes
- **2008 : Résolution 1820**
Condamne l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre
- **2009 : Résolution 1888**
Renforce les mécanismes de protection contre les violences sexuelles
- **2009 : Résolution 1889**
Renforce la participation des femmes dans la consolidation de la paix

7,4%

seulement de femmes négociatrices dans les principaux processus de paix entre 1992 et 2019

Impact démontré

Les accords de paix avec participation significative des femmes ont **35% plus de chances** de durer au moins 15 ans

En Afrique de l'Ouest, la Résolution 1889 a renforcé les initiatives nationales pour inclure les femmes dans les structures de gouvernance post-conflit, notamment au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, où les femmes ont joué un rôle crucial dans les processus DDR et la réconciliation communautaire.

Résolution 1960 : Documentation et poursuite des crimes

Décembre 2010 La résolution 1960 du Conseil de sécurité renforce la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles en contexte de conflit armé.

Innovations majeures de la résolution 1960 :

- Établissement d'un mécanisme de **liste d'auteurs présumés** de violences sexuelles (« naming and shaming »)
- Création d'arrangements de **suivi, d'analyse et de communication** de l'information sur les violences sexuelles
- Appel à l'élaboration de **procédures d'enquête spécifiques** pour les cas de violences sexuelles
- Promotion des **sanctions ciblées** contre les individus qui commettent et ordonnent des violences sexuelles

Mécanismes de mise en œuvre :

- Mandat au Secrétaire général de **nommer publiquement** les parties soupçonnées de violences sexuelles dans ses rapports annuels
- Collecte systématique de **données fiables et précises** sur les incidents de violence sexuelle
- Déploiement de **conseillers pour la protection des femmes** dans les missions de maintien de la paix
- Intégration des **préoccupations relatives aux violences sexuelles** dans les accords de paix

"La résolution 1960 envoie un message fort aux auteurs de violences sexuelles dans les conflits : vos actes seront systématiquement suivis, documentés et signalés, et vous pourrez être soumis à des sanctions ciblées si ces actes se poursuivent."

— Margot Wallström, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits

2010-2022

45 groupes armés et individus listés en vertu de la résolution 1960 dans 8 pays différents

Évolution significative :

Pour la première fois, le Conseil de sécurité affirme que les violences sexuelles peuvent exacerber un conflit et reconnaît qu'elles peuvent constituer un crime contre l'humanité ou un acte constitutif de génocide

Complémentarité avec les autres résolutions :

Résolution 1325 (2000) : Cadre général

Résolution 1820 (2008) : Reconnaissance des violences sexuelles

Résolution 1888 (2009) : Mise en place de mécanismes

Résolution 1960 (2010) : Documentation et poursuites

Résolutions 2106, 2122, 2242 : Approfondissement de l'agenda

Entre 2013 et 2015, trois résolutions clés ont été adoptées pour renforcer et élargir le cadre normatif de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, instaurant des mécanismes concrets et de nouvelles obligations pour les États membres :

Résolution 2106

(Juin 2013)

Lutte contre l'impunité des violences sexuelles

- Renforce les mécanismes de **justice** et les poursuites judiciaires
- Reconnaît que les **hommes et garçons** peuvent aussi être victimes
- Souligne l'importance des **témoignages** des survivant(e)s
- Appelle à l'amélioration du **monitoring** et de la documentation

"Nous devons continuer à briser le silence sur les crimes sexuels en temps de guerre, et à agir pour les éliminer."

Résolution 2122

(Octobre 2013)

Participation et leadership des femmes

- Établit des mesures pour renforcer la **participation** des femmes
- Demande aux médiateurs d'intégrer une **perspective de genre** dans les accords de paix
- Encourage le **financement** des organisations de femmes
- Appelle à des **réunions régulières** avec la société civile féminine

"La participation active des femmes dans tous les processus de paix est essentielle à la construction d'une paix durable."

Résolution 2242

(Octobre 2015)

Institutionnalisation de l'agenda

- Crée un **groupe informel d'experts** sur FPS au Conseil de sécurité
- Intègre l'agenda FPS à la lutte contre le **terrorisme** et l'**extrémisme violent**
- Appelle à augmenter le **financement** de l'agenda FPS
- Fixe un objectif de **doublement** du nombre de femmes dans les opérations de paix

"Nous ne pouvons pas lutter contre l'extrémisme violent sans l'implication active des femmes."

Implications pour l'Afrique de l'Ouest :

- Renforcement des **Plans d'Action Nationaux** dans la région
- Mise en place du **Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO** (REPSFECO)
- Intégration des **considérations de genre** dans les missions de maintien de la paix de la CEDEAO
- Création de **mécanismes de protection** contre les violences sexuelles liées aux conflits

Résolutions 2467, 2493 : nouvelles dimensions et valorisation de la société civile

Adoptées en 2019, ces deux résolutions sont les plus récentes de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et apportent des dimensions novatrices tout en renforçant le rôle de la société civile :

Résolution 2467 2019

- **Approche centrée sur les survivantes** de violences sexuelles
- Attention particulière aux **enfants nés d'un viol de guerre**
- **Lutte contre l'impunité** et renforcement des mécanismes juridiques
- Soutien et protection des **organisations de femmes** de la société civile
- S'attaque aux **causes profondes** des violences sexuelles liées aux conflits

*"La résolution 2467 marque un tournant vers une **approche centrée sur les survivantes**, reconnaissant explicitement les besoins spécifiques des femmes et filles qui ont subi des violences sexuelles et le traumatisme qui en résulte."*

— Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (2020)

Résolution 2493 2019

- Appelle à la **mise en œuvre intégrale** de toutes les résolutions précédentes
- Exige un **environnement sûr** pour les organisations de la société civile
- Reconnaît les **menaces spécifiques** contre les défenseuses des droits humains
- Demande à l'ONU de développer une **approche contextualisée** pour la participation des femmes
- Renforce les **engagements existants** et exige des actions concrètes

Innovations majeures

- Première reconnaissance des **besoins des enfants nés de viols** en temps de guerre
- **Valorisation sans précédent** du rôle des organisations de la société civile
- Soulignent la nécessité de **financements dédiés** pour les initiatives locales
- Demande aux États de **protéger activement** les défenseuses des droits des femmes

Défis persistants : Malgré ces avancées, la mise en œuvre reste fragmentée et inégale selon les contextes nationaux. La société civile fait face à des menaces croissantes et un rétrécissement de son espace d'action dans plusieurs pays africains.

Ces deux résolutions constituent un tournant dans l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en plaçant les organisations de la société civile au cœur du dispositif et en reconnaissant leur rôle essentiel pour une paix durable et inclusive en Afrique de l'Ouest et au-delà.

Plans d'Action Nationaux (PAN) en Afrique de l'Ouest

Les **Plans d'Action Nationaux (PAN)** sont des documents stratégiques élaborés par les États pour mettre en œuvre concrètement la Résolution 1325 et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité à l'échelle nationale. Ils définissent des objectifs mesurables, des actions spécifiques et des mécanismes de suivi-évaluation.

Éléments essentiels d'un PAN efficace :

- Analyse complète du contexte national et des besoins spécifiques
- Objectifs clairs alignés sur les 4 piliers de la Résolution 1325
- Allocation budgétaire spécifique
- Responsabilités institutionnelles clairement définies
- Indicateurs de suivi et d'évaluation mesurables
- Mécanisme de coordination multi-acteurs inclusif
- Implication de la société civile, notamment des organisations de femmes

Exemples concrets en Afrique de l'Ouest :

Sénégal (1er PAN : 2011)

Fort engagement dans le contexte du conflit en Casamance. **Innovation clé** : Création d'un observatoire national sur la violence basée sur le genre et établissement d'un comité de pilotage intersectoriel incluant la société civile.

Libéria (1er PAN : 2009)

Premier PAN en Afrique, développé au sortir d'une longue guerre civile. **Innovation clé** : Structures de mise en œuvre décentralisées jusqu'au niveau des comités et implication des "Peace Huts" dirigés par des femmes.

Pays d'Afrique de l'Ouest avec un PAN

Burkina Faso Côte d'Ivoire Ghana Guinée Guinée-Bissau Libéria
Mali Niger Nigeria Sénégal Sierra Leone Togo

12 pays sur les 15 États membres de la CEDEAO ont adopté un PAN

Bonnes pratiques identifiées :

- **Coordination régionale** - Cadre harmonisé CEDEAO
- **Budgétisation sensible au genre** - Côte d'Ivoire, Ghana
- **Décentralisation** - Libéria, Sierra Leone
- **Mécanismes de suivi inclusifs** - Sénégal
- **Approche holistique** - Nigeria (liant 1325 et CVE)

Défis persistants :

- Financement insuffisant et non-pérenne
- Faible coordination interministérielle
- Capacités techniques limitées
- Manque de données désagrégées par sexe
- Suivi-évaluation insuffisant

Guide pratique pour les OSC : Comment contribuer aux PAN

1

Plaidoyer

Mobiliser pour l'élaboration ou la révision du PAN

2

Participation

Intégrer les comités de pilotage et groupes techniques

3

Mise en œuvre

Conduire des projets alignés sur les objectifs du PAN

4

Suivi indépendant

Produire des rapports parallèles d'évaluation

Guide étape par étape pour élaborer un Plan d'Action National

Un Plan d'Action National (PAN) traduit les engagements internationaux de la Résolution 1325 en actions concrètes adaptées au contexte national. Voici les étapes clés pour son élaboration :

1 Établir un cadre institutionnel

Créer un comité de pilotage interministériel incluant : ministères concernés (Défense, Intérieur, Genre, Affaires Étrangères), OSC, universités et partenaires techniques et financiers.

2 Réaliser une analyse de contexte

Évaluer la situation des femmes en matière de paix et sécurité, cartographier les initiatives existantes, identifier les lacunes et les priorités nationales.

3 Organiser des consultations inclusives

Mener des consultations avec les femmes de toutes les régions, y compris celles des zones affectées par les conflits, les ex-combattantes et les organisations de base.

4 Définir les priorités stratégiques

Aligner les objectifs sur les 4 piliers (Participation, Protection, Prévention, Relèvement) et les adapter aux priorités nationales et aux résolutions connexes.

5 Élaborer un cadre de résultats

Développer un cadre logique avec objectifs, activités, résultats attendus, indicateurs mesurables, responsables et échéancier clair.

6 Budgétiser le plan

Estimer les coûts réalistes pour chaque activité, identifier les sources de financement (budget national, partenaires techniques et financiers) et créer une stratégie de mobilisation des ressources.

7 Établir un mécanisme de suivi-évaluation

Créer un comité de suivi inclusif, définir la périodicité des rapports, prévoir des évaluations à mi-parcours et finales, et inclure un processus de révision du PAN.

8 Validation et adoption officielle

Obtenir la validation politique au plus haut niveau (Conseil des ministres) et organiser un lancement officiel avec toutes les parties prenantes pour assurer visibilité et engagement.

Durée recommandée

8 à 12 mois pour un processus participatif complet, de la planification jusqu'à l'adoption officielle du PAN.

Facteurs de succès :

- **Appropriation nationale** - Leadership gouvernemental fort
- **Inclusivité** - Participation effective de la société civile
- **Budget dédié** - Financement spécifique et prévisible
- **Décentralisation** - Mécanismes de mise en œuvre au niveau local
- **Coordination** - Mécanisme interministériel efficace

Défis courants à anticiper :

- Manque d'expertise technique spécifique à la résolution 1325
- Faible coordination entre institutions gouvernementales
- Difficultés de mobilisation des ressources financières
- Résistance culturelle à l'inclusion des femmes dans la sécurité
- Collecte limitée de données désagrégées par sexe

Outils disponibles :

- 📖 Guide ONU Femmes sur l'élaboration des PAN
- 📊 Indicateurs de suivi standardisés du SG de l'ONU
- 👥 Toolkit de participation communautaire (WANEP)
- 📋 Matrice de budgétisation sensible au genre

Principes directeurs à respecter tout au long du processus

Approche basée sur les droits

Ancrer le PAN dans les instruments juridiques internationaux et nationaux

Participation significative

Assurer que les voix des femmes influencent réellement le contenu du PAN

Contextualisation

Adapter aux réalités nationales et aux dynamiques locales des conflits

Gestion axée sur les résultats

Intégrer des indicateurs mesurables et des mécanismes de redevabilité

Intégrer la Résolution 1325 dans la réforme du secteur de la sécurité

La **Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)** vise à transformer les institutions sécuritaires pour qu'elles soient efficaces, responsables et respectueuses des droits humains. La Résolution 1325 offre un cadre essentiel pour assurer que cette réforme intègre pleinement la dimension du genre.

Principes d'intégration de la Résolution 1325 dans la RSS :

- Représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux des institutions de sécurité
- Formation obligatoire sur le genre pour tout le personnel du secteur de sécurité
- Procédures opérationnelles adaptées aux besoins spécifiques des femmes et des filles
- Mécanismes de signalement et de réponse aux violences basées sur le genre
- Contrôle parlementaire et civil sensible au genre
- Participation des organisations de femmes dans la gouvernance du secteur de sécurité

Application par institution :

Forces de défense et police

Établir des quotas d'effectifs féminins, créer des unités spécialisées (ex: police genre), adapter les infrastructures, concevoir des systèmes de mentorat et d'avancement équitables, et adopter des codes de conduite stricts contre le harcèlement sexuel et l'exploitation.

Justice et système pénitentiaire

Former le personnel judiciaire sur les lois relatives aux violences basées sur le genre, créer des tribunaux spécialisés pour les affaires de violences sexuelles, et assurer des conditions de détention respectant la dignité des femmes et filles détenues.

Les institutions du secteur de la sécurité concernées

Forces armées Police Gendarmerie Services de renseignement
Gardes-frontières Système judiciaire Administration pénitentiaire
Parlements Ministères

Toutes les institutions du secteur de sécurité doivent être impliquées dans la mise en œuvre de la Résolution 1325

Bonnes pratiques en Afrique de l'Ouest :

- **Sierra Leone** - Politique de genre dans la police nationale
- **Libéria** - Unité de protection des femmes et enfants
- **Sénégal** - Formation sur le genre dans les écoles militaires
- **Ghana** - Intégration de la RSS dans le PAN 1325
- **Nigeria** - Augmentation des effectifs féminins à tous les niveaux

Obstacles fréquemment rencontrés :

- Résistance institutionnelle et culturelle
- Faible taux de rétention des femmes recrutées
- Ressources insuffisantes pour adapter les infrastructures
- Absence de mécanismes de suivi et d'évaluation
- Manque de données ventilées par sexe

Guide pour les OSC : Comment influencer la RSS sensible au genre

- 1 Évaluation**
Conduire un audit genre des institutions de sécurité
- 2 Formation**
Proposer des modules de formation sur la 1325 aux forces de sécurité
- 3 Dialogue**
Créer des plateformes d'échange entre les OSC féminines et les services de sécurité
- 4 Surveillance**
Mettre en place un observatoire civil de la RSS sensible au genre

Outils de plaidoyer et mobilisation communautaire pour les OSC

Le **plaidoyer** est un levier essentiel pour les OSC afin d'influencer la mise en œuvre de la Résolution 1325 et de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Il s'agit d'actions stratégiques visant à transformer les politiques, pratiques et attitudes pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix.

Outils de plaidoyer efficaces

Communication stratégique

- Campagnes médiatiques ciblées (radio communautaire, médias sociaux)
- Notes de position et communiqués de presse
- Utilisation de témoignages et histoires personnelles
- Supports de communication adaptés (infographies, vidéos, podcasts)

Influence politique

- Réunions de plaidoyer avec les décideurs
- Participation aux consultations publiques
- Soumission de rapports alternatifs/parallèles
- Coalitions et alliances stratégiques
- Utilisation des mécanismes régionaux (CEDEAO) et internationaux

Exemple : Approche "Femmes, Peace et Sécurité en Action"

Création de dialogues communautaires mensuels sur la Résolution 1325 impliquant autorités locales, forces de sécurité et communautés. Ces espaces inclusifs ont permis de traduire les engagements politiques en actions concrètes dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Mobilisation communautaire

-  **Sensibilisation locale**
Séances d'éducation populaire, théâtre communautaire, causeries-débats et forums villageois pour vulgariser la Résolution 1325 en langues locales.
-  **Renforcement des capacités**
Formation de femmes médiatrices et artisanes de paix, création de réseaux d'alerte précoce, ateliers de leadership transformationnel.
-  **Dialogue intergénérationnel**
Implication des jeunes femmes et leaders traditionnels dans des initiatives conjointes pour l'édification de la paix.

Méthodologie de mobilisation

- 1 Analyse participative**
Identifier les besoins spécifiques des femmes dans le contexte local
- 2 Élaboration de messages clés**
Adapter la Résolution 1325 aux réalités locales
- 3 Formation des relais communautaires**
Créer un réseau de femmes ambassadrices de paix
- 4 Actions collectives**
Organiser des événements mobilisateurs symboliques
- 5 Documentation et capitalisation**
Valoriser les initiatives réussies pour influencer les politiques

Étude de cas : REPSFECO et la sensibilisation locale au Sénégal

Contexte de l'initiative

Le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO) mène depuis 2007 des actions de sensibilisation sur la Résolution 1325 dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal, le réseau a développé une approche participative communautaire pour l'appropriation locale de la résolution dans les régions frontalières, notamment à Saint-Louis.

Principales activités et interventions

● 2011

Contribution majeure à l'élaboration du Plan d'Action National sénégalais sur la Résolution 1325, assurant l'inclusion des perspectives de la société civile

● 2014-2016

Formation de 35 "Points focaux genre" dans les communautés rurales frontalières pour sensibiliser sur les questions de sécurité humaine avec une perspective genre

● 2017-2019

Ateliers de sensibilisation auprès des forces de défense et de sécurité à Saint-Louis sur l'intégration du genre dans la gouvernance sécuritaire

● 2020-2022

Mise en place de "Comités locaux de veille et d'alerte précoce" intégrant des femmes leaders dans 8 communes frontalières sensibles

“

« La résolution 1325 reste lettre morte si elle n'est pas connue et appropriée par les femmes des communautés à la base. Notre travail est de transformer ce texte international en réalité quotidienne pour les femmes des villages frontaliers. »

— Coordinatrice nationale du REPSFECO-Sénégal

Approches méthodologiques

- Traduction de la Résolution 1325 en langues locales (wolof, pulaar)
- Utilisation de "causeries communautaires" animées par des femmes relais
- Émissions radio interactives en langues locales
- Théâtre-forum sur les thèmes de paix et sécurité
- Formation de médiatrices communautaires pour les conflits locaux

Photo : Atelier de sensibilisation REPSFECO à Saint-Louis

Impacts et enseignements pour la mise en œuvre de la Résolution 1325



Participation accrue

Augmentation de 35% de la présence des femmes dans les mécanismes locaux de prévention des conflits dans les zones ciblées



Dialogue intercommunautaire

Création de 8 plateformes de dialogue transfrontalier impliquant activement les associations féminines



Appropriation institutionnelle

Inclusion des recommandations du réseau dans la révision du PAN 1325 du Sénégal en 2020

Étude de cas : Programme "Voix du Futur" au Sénégal

Contexte et enjeux

Lancé en 2019 dans la région de Casamance, ce programme répond au fossé générationnel dans les zones post-conflit, où les jeunes femmes se sentent exclues des processus décisionnels dominés par les femmes leaders plus âgées. Les jeunes, représentant 60% de la population, voient leurs perspectives ignorées dans l'agenda Femmes, Paix et Sécurité local.

Méthodologie du dialogue intergénérationnel



Le programme organise des cercles de dialogue structurés de 6 mois où chaque génération partage son expertise : sagesse traditionnelle des aînées, compétences organisationnelles des femmes d'âge moyen, et innovations numériques/mobilisation des jeunes femmes.

Principales activités

**Dialogues structurés**
Échanges mensuels avec facilitation professionnelle sur des thèmes liés à la Résolution 1325

**Mentorat croisé**
Accompagnement bidirectionnel: sagesse traditionnelle contre compétences numériques

**Projets collaboratifs**
Initiatives conjointes pour l'application de la 1325 dans les communautés

**Plaidoyer unifié**
Voix commune auprès des autorités sur les enjeux de paix et sécurité

“

« Pendant longtemps, nous pensions que les jeunes femmes n'avaient pas de patience pour comprendre les enjeux de paix. Aujourd'hui, j'apprends d'elles comment utiliser WhatsApp pour mobiliser nos communautés contre les violences. »

— Mariama Diallo, 67 ans, leader traditionnelle

Obstacles surmontés

- Méfiance initiale entre générations
- Préjugés sur l'inexpérience des jeunes femmes
- Perception d'irrespect des traditions par les jeunes
- Différences de vision sur l'activisme féminin
- Fracture numérique intergénérationnelle

Photo : Cercle de dialogue intergénérationnel à Ziguinchor

Résultats et implications pour la Résolution 1325

**Coalition renforcée**
Mouvement féminin pour la paix plus inclusif et représentatif de toutes les générations

**Plan d'action local**
Élaboration participative d'une feuille de route communautaire sur les femmes, la paix et la sécurité

**Modèle répliquable**
Adopté par 8 autres communautés en Casamance et en cours d'adaptation au Mali et en Guinée-Bissau

Stratégies pour surmonter les obstacles à la participation des femmes

Malgré la Résolution 1325, les femmes continuent de faire face à de nombreux obstacles systémiques et structurels qui limitent leur participation effective aux processus de paix et aux instances de décision. Les stratégies suivantes ont fait leurs preuves pour surmonter ces barrières :

Renforcement des capacités techniques

Formation ciblée sur les processus de médiation, négociation, rédaction de textes juridiques et leadership transformationnel pour les femmes leaders et activistes. **Exemple** : Programme FemWise-Africa de l'UA formant des médiatrices africaines.

Quotas et mesures temporaires spéciales

Adoption de quotas minimum (30-40%) pour la représentation des femmes dans les structures de gouvernance, commissions de paix et délégations de négociation. **Exemple** : Rwanda (64% de femmes parlementaires) et Sénégal (loi sur la parité).

Plaidoyer multi-niveaux coordonné

Actions conjointes entre OSC locales, réseaux régionaux et partenaires internationaux pour exercer une pression cohérente sur les décideurs. **Exemple** : Réseau REPSFECO en Afrique de l'Ouest.

Pratique prometteuse : Mali

Le "Programme Paix et Sécurité des Femmes" a permis de créer un réseau d'observatrices féminines pour le suivi de l'Accord de paix d'Alger (2015), garantissant que la perspective des femmes soit intégrée systématiquement dans le monitoring du processus de paix, malgré leur absence des négociations initiales.

Obstacles majeurs identifiés :

Normes patriarcales

Analphabétisme

Manque de financement

Insécurité

Charge domestique

Structures excluantes

Source : Étude régionale CEDEAO/ONU Femmes, 2020

Guide pour les OSC



Réseautage stratégique

Créer des alliances entre OSC féminines, médias, universités et leaders religieux/traditionnels



Communication puissante

Développer des messages clés basés sur des preuves et utiliser des témoignages percutants



Documentation des résultats

Produire des rapports alternatifs et collecter des données probantes sur l'impact de la participation des femmes

Approches innovantes :

Cercles intergénérationnels

Financement flexible

Mentorat inversé

Ambassadrices 1325

Masculinités positives

Cartographie des alliés

Ces approches permettent de créer des écosystèmes favorables à la participation effective des femmes au-delà des mesures classiques.

"La participation des femmes n'est pas seulement une question de justice, mais d'efficacité stratégique. Les processus de paix incluant les femmes ont 35% plus de chances de durer au moins 15 ans."
— Étude ONU Femmes, 2015

Genre, paix et impunité : le combat judiciaire

La **Résolution 1325** affirme l'importance de mettre fin à l'impunité et de poursuivre les responsables de crimes contre les femmes, notamment les violences sexuelles. Le combat judiciaire est un pilier essentiel pour garantir justice et réparation aux victimes, dissuader les potentiels auteurs et transformer les structures socio-juridiques.

Mécanismes juridiques internationaux :

- Cour Pénale Internationale (CPI) - Statut de Rome (1998)
- Tribunaux pénaux internationaux ad hoc (TPIR, TSSL)
- Tribunaux hybrides nationaux-internationaux
- Commissions vérité et réconciliation sensibles au genre
- Mécanismes traditionnels de justice réparatrice adaptés

Obstacles à l'accès à la justice pour les femmes :

- Stigmatisation et ostracisme communautaire
- Méconnaissance des droits et procédures juridiques
- Manque de sensibilité aux questions de genre dans le système judiciaire
- Faiblesse des systèmes judiciaires nationaux post-conflit
- Insuffisance des mesures de protection des témoins et victimes
- Barrières culturelles, linguistiques et économiques

Avancées majeures en matière de jurisprudence

Procureur c. Akayesu (TPIR, 1998) - Première reconnaissance du viol comme acte constitutif de génocide

Procureur c. Lubanga (CPI, 2012) - Criminalisation de l'enrôlement d'enfants soldats, avec reconnaissance de la dimension genrée

Cas Bemba (CPI) - Responsabilité de commandement pour crimes sexuels

Exemples marquants en Afrique de l'Ouest

Procès Habré (Sénégal, 2016) : Premier procès d'un ex-chef d'État par un État tiers en Afrique, incluant les crimes sexuels. Les "Chambres africaines extraordinaires" ont été saluées comme modèle innovant de justice.

Tribunal spécial pour la Sierra Leone : Première juridiction internationale à poursuivre et condamner des auteurs de mariages forcés comme crime contre l'humanité distinct.

Cadres juridiques mobilisables

Protocole de Maputo

CEDEF

Statut de Rome

Rés. 1820

Rés. 1888

Rés. 2467

Protocole de la CEDEAO

Lois nationales spécialisées

Bonnes pratiques :

- Équipes d'enquête mixtes nationales-internationales
- Unités spécialisées pour crimes sexuels
- Accompagnement psychosocial des victimes-témoins
- Procédures adaptées (audiences privées, confidentialité)
- Programmes de réparations sensibles au genre

Défis persistants :

- Immunités et amnisties dans les accords de paix
- Prescription des crimes dans certaines juridictions
- Manque de volonté politique nationale
- Capacités judiciaires limitées post-conflit
- Documentation inadéquate des preuves

Actions pour les OSC : Soutenir l'accès à la justice

1

Documentation

Collecter les témoignages et preuves selon standards internationaux

2

Accompagnement

Soutien juridique et psychosocial aux victimes

3

Plaidoyer

Mobilisation pour l'adoption de lois adaptées

4

Formation

Renforcement des capacités des acteurs judiciaires locaux

Stratégies de financement et mobilisation des ressources

Le **financement** reste l'un des défis majeurs pour la mise en œuvre des projets liés à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Les organisations doivent diversifier leurs sources de financement et renforcer leurs capacités de mobilisation de ressources.

Défis spécifiques de financement pour l'agenda Femmes, Paix et Sécurité :

- Caractère ponctuel et à court terme de nombreux financements
- Manque de fonds spécifiquement dédiés aux initiatives de femmes
- Complexité des procédures et exigences des bailleurs de fonds
- Difficultés d'accès pour les petites organisations de base
- Manque de capacités en gestion financière et rédaction de propositions
- Absence de lignes budgétaires spécifiques dans les budgets nationaux

Sources de financement potentielles :

Financements multilatéraux

Fonds pour les femmes artisanes de la paix (ONU Femmes) - Finance les organisations locales de défense des droits des femmes travaillant sur la paix et la sécurité.

Fonds pour la consolidation de la paix - Inclut une initiative de promotion de l'égalité des sexes (GPI) qui réserve 40% des fonds aux projets ciblant l'égalité des sexes.

Coopération bilatérale et organisations philanthropiques

Nombreuses agences de développement (GIZ, AFD, USAID, NORAD) et fondations privées (Ford Foundation, Open Society Foundations) disposent de programmes dédiés aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Mécanismes de financement innovants

- Fonds communs régionaux
- Subventions participatives
- Financement basé sur les résultats
- Budgétisation sensible au genre
- Mécanismes de financement flexibles
- Financements catalytiques

Ces mécanismes alternatifs permettent une approche plus adaptée aux besoins des organisations de femmes

Stratégies efficaces de mobilisation :

- **Consortiums** - Se regrouper entre OSC pour accéder à des financements plus importants
- **Partenariats stratégiques** - Collaborer avec des organisations internationales
- **Approche programmatique** - Proposer des projets intégrés plutôt que ponctuels
- **Communication d'impact** - Développer des narratifs convaincants basés sur des preuves
- **Diversification des ressources** - Ne pas dépendre d'un seul bailleur

Renforcer sa capacité à mobiliser des fonds :

- Développer une stratégie de financement à long terme
- Former le personnel en gestion de projet et financière
- Mettre en place des systèmes solides de suivi-évaluation
- Documenter et communiquer efficacement les résultats
- Intégrer les réseaux thématiques nationaux et régionaux

Cycle de mobilisation des ressources pour les OSC

- 1 Identification**
Rechercher les opportunités adaptées
- 2 Préparation**
Concevoir des propositions pertinentes
- 3 Soumission**
Respecter les exigences formelles
- 4 Mise en œuvre**
Gérer les ressources efficacement
- 5 Reporting**
Documenter impact et apprentissages

Étude de cas : Contribution des jeunes femmes rurales aux processus de paix

Contexte et enjeux

Les jeunes femmes rurales constituent une force sous-estimée mais essentielle dans les processus de paix en Afrique de l'Ouest. Bien que souvent marginalisées des discussions formelles, elles développent des approches novatrices enracinées dans les réalités locales, créant des ponts entre les communautés divisées.

Dans les zones rurales, particulièrement touchées par les conflits, ces femmes jouent un rôle de médiatrices traditionnelles et assurent la continuité sociale malgré les violences.

Initiatives marquantes

● Guinée-Bissau, 2018

Initiative "Voix des Rurales pour la Paix" - Mobilisation de 300+ jeunes femmes dans 24 villages frontaliers

● Mali, 2019-2021

Réseau des Sentinelles Rurales - Système d'alerte précoce géré par des jeunes femmes dans la région de Mopti

● Sénégal, 2020

Programme "Njëriñ Salam" (Paix Durable) - Formation de 150 jeunes médiatrices dans les communautés agricoles

● Burkina Faso, 2021

Mouvement "Femmes des Champs, Femmes de Paix" - Résolution de conflits entre agriculteurs et éleveurs

● Niger, 2022

Coalition "Mata Masu Dubara" - Médiation intercommunautaire par les cercles d'épargne féminins

“

« Nous connaissons les tensions avant qu'elles n'éclatent. Nous sommes à la fois dans les marchés, les champs et les foyers. Notre force est d'être invisibles aux yeux des hommes qui prennent les armes, mais connectées à toutes les communautés. »

— Aissatou Diallo, jeune médiatrice rurale, Guinée

Méthodes et innovations

- Utilisation des marchés ruraux comme espaces neutres de dialogue
- Médiation par les cercles d'épargne et groupements féminins
- Savoir-faire agricole partagé pour réconcilier communautés rivales
- Communication intergénérationnelle et intercommunautaire
- Technologies mobiles adaptées aux zones sans connectivité

Photo : Cercle de dialogue de jeunes femmes rurales au Burkina Faso

Impacts et leçons pour la mise en œuvre de la Résolution 1325



Cohésion sociale renforcée

Réduction de 60% des conflits intercommunautaires dans les zones d'intervention



Leadership transformé

32% des jeunes médiatrices rurales intégrées dans les mécanismes formels de paix



Autonomisation économique

Initiatives génératrices de revenus consolidant l'engagement pour la paix

Femmes, paix, sécurité et médias

Les **médias** jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la Résolution 1325, à travers la visibilité qu'ils accordent aux enjeux liés aux femmes dans les conflits et les processus de paix. Ils peuvent contribuer à transformer les normes sociales, sensibiliser l'opinion publique et influencer les décideurs.

Impact des médias sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité :

- Amplification des voix des femmes artisanes de paix
- Sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits
- Documentation des violations des droits des femmes
- Plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans les négociations de paix
- Lutte contre les stéréotypes de genre en situation de conflit
- Contrôle de l'application des engagements gouvernementaux

Stratégies médiatiques pour l'agenda 1325 :

Campagnes médiatiques réussies

Réseau des Femmes Journalistes de l'Afrique de l'Ouest - Formation d'un réseau de journalistes sensibilisés aux questions de genre qui couvrent les initiatives de paix menées par des femmes et documentent les bonnes pratiques de mise en œuvre de la Résolution 1325.

Guide "Femmes de Médias pour la Paix"

Ensemble d'outils développés par UN Women et la CEDEAO pour former les journalistes à la couverture sensible au genre des conflits et des processus de paix, avec un module spécifique sur la vulgarisation de la Résolution 1325 auprès des publics locaux.



Presse écrite
Articles de fond, analyses



Radio communautaire
Émissions participatives



Télévision
Documentaires, débats



Réseaux sociaux
Campagnes numériques

Bonnes pratiques médiatiques :

- **Approche intersectionnelle** dans la couverture des conflits
- **Langues locales** pour toucher les communautés rurales
- **Voix des femmes** comme expertes et sources principales
- **Focus sur les solutions** et pas uniquement les problèmes
- **Protection des témoins** et approche tenant compte des traumatismes

Obstacles médiatiques :

- Sous-représentation des femmes dans les rédactions
- Traitement sensationnaliste des violences basées sur le genre
- Couverture insuffisante des initiatives de paix menées par des femmes
- Accès limité des femmes aux nouvelles technologies
- Désinformation et discours clivants en période de conflit

Cinq actions pour les OSC : Engager efficacement les médias

- 1** Créer une stratégie
Plan de communication adapté à l'agenda FPS
- 2** Former des porte-paroles
Femmes leaders médiatiquement préparées
- 3** Produire du contenu
Témoignages, histoires d'impact, données

- 4** Cultiver des relations
Réseau de journalistes sensibilisés

- 5** Mesurer l'impact
Suivi de la couverture et des changements

Point d'étape : Quiz d'évaluation des acquis

Testez vos connaissances sur la Résolution 1325 et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité :

1. Quels sont les quatre piliers de la Résolution 1325 ?

- a) Protection, Prévention, Participation, Relèvement
- b) Participation, Protection, Autonomisation, Justice
- c) Prévention, Protection, Punition, Réparation
- d) Promotion, Participation, Protection, Partenariat

2. En quelle année la Résolution 1325 a-t-elle été adoptée par le Conseil de sécurité ?

- a) 1995
- b) 2000
- c) 2005
- d) 2010

3. Quelle résolution connexe traite spécifiquement des violences sexuelles comme arme de guerre ?

- a) Résolution 1325
- b) Résolution 1820
- c) Résolution 1889
- d) Résolution 2122

4. Qu'est-ce qu'un Plan d'Action National (PAN) ?

- a) Un outil militaire de planification
- b) Un mécanisme national de mise en œuvre de la Résolution 1325
- c) Un programme onusien de financement
- d) Un traité international contraignant

5. Quel pourcentage de femmes participe en moyenne aux négociations de paix formelles ?

- a) Environ 35%
- b) Environ 25%
- c) Moins de 15%
- d) Moins de 10%

Comment utiliser ce quiz :

Répondez aux questions pour évaluer votre compréhension des concepts clés de la Résolution 1325. Les réponses seront discutées collectivement après ce point d'étape.

Ce quiz peut également être utilisé par les OSC comme outil de sensibilisation auprès de leurs publics.

Réviser les diapositives précédentes et le contenu des résolutions pour consolider vos connaissances. N'hésitez pas à consulter les ressources complémentaires qui seront partagées en fin de MOOC.

Bonne pratique africaine : ONU Femmes & RFLD dans la gestion post-conflit

Contexte du partenariat

Le Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD) travaille en étroite collaboration avec ONU Femmes pour mettre en œuvre les principes de la Résolution 1325 dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest touchés par les conflits ou en situation de fragilité. Ce partenariat est un exemple concret d'application de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au niveau local et régional.

Actions clés et résultats

● 2018

Lancement du programme conjoint "Voix des Survivantes" dans trois pays pilotes pour soutenir les victimes de violences sexuelles liées aux conflits

● 2019

Formation de 120 médiatrices communautaires dans les zones transfrontalières à risque pour prévenir les conflits locaux

● 2020-2021

Soutien aux autorités nationales pour l'élaboration et la révision des Plans d'Action Nationaux sur la Résolution 1325 dans 5 pays

● 2022

Création d'un fonds d'appui aux initiatives économiques des femmes dans les zones post-conflit, bénéficiant à plus de 1500 femmes

● 2023-2024

Programme régional de mentorat intergénérationnel pour former la nouvelle génération de femmes artisanes de paix

“

« Le partenariat entre le RFLD et ONU Femmes démontre comment les organisations internationales et régionales peuvent travailler ensemble pour transformer la Résolution 1325 en actions concrètes qui améliorent la vie des femmes touchées par les conflits. »

— Représentante régionale d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Approches novatrices

- Approche "femmes-à-femmes" : transmission directe de compétences
- Coopération triangulaire : organisations locales, États et institutions internationales
- Participation communautaire dans la conception des programmes
- Dispositifs de suivi basés sur la technologie mobile
- Documentation systématique des bonnes pratiques locales

Photo : Atelier de formation RFLD-ONU Femmes pour médiatrices communautaires

Impact sur la mise en œuvre de la Résolution 1325



Participation accrue

Augmentation de 28% de la présence des femmes dans les mécanismes locaux de consolidation de la paix



Protection renforcée

Création de 18 centres d'accueil et d'accompagnement juridique pour les survivantes de violences



Relèvement socioéconomique

75% des bénéficiaires des programmes économiques ont vu leurs revenus augmenter dans l'année suivant l'intervention

Bonne pratique africaine : Résilience et reconstruction communautaire en Côte d'Ivoire et Sierra Leone

Contexte post-conflit

Après plus de 10 ans de guerre civile en Sierra Leone (1991-2002) et la crise post-électorale en Côte d'Ivoire (2010-2011), les femmes ont joué un rôle central dans la reconstruction du tissu social et la consolidation de la paix. Ces initiatives illustrent parfaitement l'application pratique des principes de la Résolution 1325.

Initiatives de reconstruction menées par les femmes

● 2003-2005

Création du Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP) reliant la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire

● 2008

Lancement des "Comités de paix féminins" dans les villages frontaliers sierra-léonais pour la réconciliation communautaire

● 2011-2013

Programme "Femmes Artisanas de Paix" en Côte d'Ivoire : formation de 300 médiatrices locales dans les zones les plus touchées par le conflit

● 2015-2019

Initiative "Femmes et reconstruction économique" créant plus de 50 coopératives agricoles féminines dans les deux pays

● 2020-présent

Projet transfrontalier de consolidation de la paix avec implication des femmes dans la surveillance des frontières et la détection précoce des conflits

“

« Après avoir connu la guerre, nous avons compris que nous, les femmes, devons reconstruire nous-mêmes nos communautés. Notre force vient de notre unité au-delà des frontières, des ethnies et des religions. »

— Mariama Kamara, présidente d'une coopérative féminine en Sierra Leone

Approches réussies

- Réconciliation intercommunautaire par la médiation féminine
- Création d'activités économiques partagées entre anciens adversaires
- Éducation à la paix pour les jeunes par les associations de mères
- Mutualisation des ressources via des coopératives féminines
- Guérison des traumatismes par des cercles de parole traditionnels

Photo : Coopérative agricole féminine à la frontière ivoiro-sierra-léonaise

Résultats et leçons pour la mise en œuvre de la Résolution 1325

Cohésion sociale renforcée

Réduction de 70% des incidents intercommunautaires dans les zones d'intervention en 5 ans

Résilience économique

Revenus des ménages dirigés par des femmes augmentés de 45% grâce aux coopératives

Participation politique

Augmentation de 30% de la représentation des femmes dans les structures de gouvernance locale

Impact et efficacité de la Résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

Plus de 20 ans après l'adoption de la Résolution 1325, son impact en Afrique de l'Ouest peut être évalué selon plusieurs dimensions :

- **Cadres normatifs** : 14 des 15 pays de la CEDEAO ont développé des Plans d'Action Nationaux (PAN)
- **Participation politique** : Augmentation modeste mais insuffisante des femmes dans les instances de décision
- **Prévention des conflits** : Réseaux de médiatrices établis au niveau communautaire dans plusieurs pays
- **Protection** : Amélioration des cadres juridiques mais lacunes persistantes dans l'application

Défis persistants dans la région :

- Écart entre les **engagements politiques** et la mise en œuvre effective
- **Sous-financement chronique** des PAN (moins de 30% des budgets prévus)
- Faible **coordination** entre acteurs institutionnels et société civile
- Résistances **socioculturelles** limitant l'accès des femmes aux espaces de décision
- Absence de **mécanismes de suivi** standardisés entre les différents pays

93%

des pays d'Afrique de l'Ouest ont adopté un Plan d'Action National sur la Résolution 1325

24%

de représentation moyenne des femmes dans les parlements ouest-africains (2023)

17%

seulement de femmes dans les délégations officielles lors des négociations de paix récentes

« Malgré les défis, les réseaux de femmes comme REPSFECO ont transformé le visage de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. »

— Rapport ONU Femmes Afrique de l'Ouest, 2022

L'évaluation de l'impact de la Résolution 1325 en Afrique de l'Ouest révèle un bilan **mitigé mais encourageant**. Les progrès institutionnels sont significatifs, mais l'écart entre les engagements et la réalité vécue par les femmes reste important. La mise en œuvre complète nécessite un **engagement politique renforcé**, des **financements adéquats** et une **collaboration plus étroite** entre tous les acteurs concernés.

Outils de suivi, évaluation et redevabilité pour les OSC

Pour les organisations de la société civile (OSC), disposer d'**outils robustes de suivi et d'évaluation** est essentiel pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 et démontrer l'impact des interventions aux parties prenantes et aux bailleurs.

Principes directeurs pour un cadre S&E efficace :

- Participation des femmes à toutes les étapes du processus S&E
- Combinaison de données quantitatives et qualitatives
- Indicateurs spécifiques pour chacun des 4 piliers de la Résolution 1325
- Mécanismes de feedback accessibles aux bénéficiaires
- Documentation des changements transformationnels (et pas seulement des résultats immédiats)
- Analyse intersectionnelle considérant les vulnérabilités multiples

Types d'outils de S&E pour les OSC :

Outils de collecte de données

- Enquêtes de perception sur la sécurité des femmes
- Entretiens avec des informateurs clés (dirigeantes communautaires)
- Groupes de discussion désagrégés par genre et par âge
- Cartographie communautaire des incidents de violence
- Journalisation des changements significatifs

Outils d'analyse et de reporting

- Cartes de score communautaires pour évaluer les services
- Rapports d'ombre sur la mise en œuvre de la Résolution 1325
- Tableaux de bord de suivi des indicateurs par pilier
- Analyse des tendances des violations basées sur le genre
- Storytelling digital pour documenter les témoignages

Indicateurs clés par pilier

Participation**Protection****Prévention****Relèvement**

Exemples d'indicateurs mesurables :

- % de femmes dans les structures de gouvernance locale
- # de mécanismes communautaires d'alerte précoce dirigés par des femmes
- % de cas de VBG ayant abouti à des poursuites judiciaires
- # de femmes formées aux techniques de médiation

Les indicateurs doivent être adaptés au contexte local et définis de manière participative

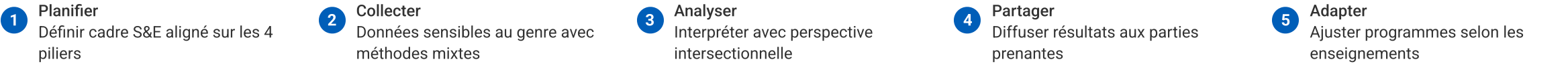
Bonnes pratiques de redevabilité :

- **Mécanismes de plainte** accessibles aux femmes
- **Partage des résultats** avec les communautés
- **Audits sociaux** menés par des groupes de femmes
- **Comités mixtes de suivi** (OSC-autorités-communautés)
- **Documentation éthique** des violations des droits

Surmonter les défis du S&E :

- Ressources limitées : utiliser des méthodes participatives
- Accès difficile : former des enquêtrices communautaires
- Sécurité des données : protocoles de protection stricts
- Résistance culturelle : impliquer les leaders d'opinion
- Complexité des situations : triangulation des sources

Cycle de suivi-évaluation pour les OSC œuvrant sur la Résolution 1325



Glossaire des termes-clés de la Résolution 1325

Ce glossaire adapté pour les OSC ouest-africaines présente les principaux termes et concepts de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité pour faciliter le plaidoyer et les actions sur le terrain.

Termes fondamentaux

Agenda FPS : Programme Femmes, Paix et Sécurité, comprenant la résolution 1325 et les neuf résolutions connexes adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

FPS : Acronyme pour "Femmes, Paix et Sécurité".

Genre : Rôles, comportements et attributs qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes (différent du sexe biologique).

Plan d'Action National (PAN) : Document stratégique élaboré par un pays pour mettre en œuvre la Résolution 1325 à l'échelle nationale.

VBG : Violences Basées sur le Genre - actes préjudiciables perpétrés contre une personne en raison de son genre.

VSBG : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre en situation de conflit.

Les quatre piliers de la 1325

Participation : Inclusion et représentation significative des femmes à tous les niveaux décisionnels dans les processus de paix et sécurité.

Protection : Mesures visant à protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et sexistes pendant et après les conflits.

Prévention : Actions pour prévenir les conflits et toutes formes de violence contre les femmes, y compris par l'éducation et la sensibilisation.

Relèvement/Secours : Mesures pour répondre aux besoins spécifiques des femmes lors des secours d'urgence et dans les processus de reconstruction.

Termes opérationnels

Budgétisation sensible au genre : Allocation des ressources tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans les programmes post-conflit.

DDR sensible au genre : Programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration qui considèrent les besoins spécifiques des femmes ex-combattantes.

Médiation inclusive : Processus de négociation de paix qui garantit la participation significative des femmes et la prise en compte de leurs perspectives.

Perspective de genre : Approche qui analyse comment les politiques et programmes affectent différemment les femmes et les hommes.

Représentation substantielle : Participation des femmes au-delà du symbolique, avec un pouvoir réel d'influencer les décisions.

RSS sensible au genre : Réforme du Secteur de la Sécurité qui tient compte des besoins différenciés des femmes et des hommes.

Note : Ce glossaire est un outil de référence pour les OSC ouest-africaines travaillant sur l'agenda FPS. Il peut être adapté et enrichi selon les contextes spécifiques de chaque pays et organisation.

Synthèse des orientations stratégiques pour OSC et activistes

Une approche structurée et holistique est essentielle pour les organisations de la société civile (OSC) et activistes qui souhaitent contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Résolution 1325 en Afrique de l'Ouest. Cette synthèse propose une feuille de route stratégique basée sur les meilleures pratiques régionales.

1. Plaidoyer politique et institutionnel

- Niveau national
- Niveau régional
- Niveau international

Promouvoir l'adoption, la révision ou le renforcement des Plans d'Action Nationaux (PAN) et politiques liées à la Résolution 1325. Engager les décideurs dans un dialogue structuré et fondé sur des preuves.

2. Documentation et recherche-action

- Collecte de données
- Recherche participative
- Rapports alternatifs

Produire des données probantes sur la situation des femmes dans les contextes de conflit et post-conflit. Développer des rapports alternatifs pour le suivi indépendant de la mise en œuvre de la Résolution 1325.

3. Mobilisation et sensibilisation communautaire

Adapter les messages sur la Résolution 1325 aux réalités locales. Utiliser des méthodes participatives pour impliquer les communautés, notamment dans les zones rurales ou touchées par les conflits.

Checklist pour une action efficace :

- ✓ Comprendre le cadre juridique et institutionnel existant dans votre pays relatif à la Résolution 1325
- ✓ Identifier les mécanismes de coordination gouvernementaux et points focaux
- ✓ Créer ou rejoindre des coalitions et réseaux existants travaillant sur l'agenda FPS
- ✓ Développer une stratégie de communication adaptée aux médias traditionnels et numériques
- ✓ Établir des partenariats stratégiques multi-acteurs et multisectoriels
- ✓ Intégrer une approche de suivi-évaluation dès la conception des actions

Approche afroféministe contextuelle :

- **Prioriser les savoirs locaux** et l'expertise des femmes communautaires
- **Adopter une démarche intersectionnelle** tenant compte des différentes réalités
- **Valoriser les mécanismes traditionnels** de médiation et résolution des conflits
- **Centrer le leadership des femmes** dans tous les processus décisionnels

Stratégies de financement et pérennisation

Sources de financement

- Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix
- Women's Peace & Humanitarian Fund
- Fonds d'affectation spéciale de l'ONU (UN Trust Fund)
- Programmes spécifiques de l'Union européenne
- Coopérations bilatérales (GIZ, AFD, USAID...)

Développement des capacités

- Formation en gestion de projets et rapportage
- Renforcement des compétences techniques
- Apprentissage par les pairs entre OSC
- Accompagnement par des structures régionales

Durabilité

- Stratégies de génération de revenus
- Valorisation des contributions communautaires
- Plaidoyer pour l'allocation budgétaire nationale
- Mutualisation des ressources entre OSC

Ressources et contacts utiles

Pour approfondir vos connaissances sur la Résolution 1325 et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, voici une sélection de ressources clés et de points de contact pour vos actions de plaidoyer et de mise en œuvre.

Documents fondamentaux

-  **Textes officiels des résolutions**
unwomen.org/fr/digital-library/publications/2022/11/women-peace-and-security-resolutions
-  **Guide de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour les OSC**
peacewomen.org/assets/file/NationalActionPlans/guidetoimplementingwpsagenda_unwomen.pdf
-  **Rapport global de suivi 2022-2023 sur la Résolution 1325**
un.org/womenpeacesecurity/wp-content/uploads/2023/10/SG-Report-WPS-2023-FR.pdf

Outils pratiques

-  **Boîte à outils pour l'élaboration de Plans d'Action Nationaux**
dcyf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-1%20FR.pdf
-  **Indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de la Résolution 1325**
peacewomen.org/sites/default/files/WWC-UNSC-Indicators-Implementation_0.pdf
-  **Guide de plaidoyer : Intégration du genre dans la justice transitionnelle**
unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2013/10/WomenPeaceSecurity-JusticeGuideFR.pdf

Organisations régionales de référence

-  **REPSFECO** - Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO
-  **FAS** - Femmes Africa Solidarité (regional@fasngo.org)
-  **RFLD** - Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (contact@rfldafrique.org)
-  **WANEP** - Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix
-  **WILPF Afrique** - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté

Institutions internationales partenaires

-  **ONU Femmes** - Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (dakar.info@unwomen.org)
-  **PNUD** - Programme des Nations Unies pour le Développement
-  **CEDEAO** - Direction du Genre et des Affaires Sociales
-  **GIZ** - Programme Paix et Sécurité en Afrique



Portail en ligne
Femmes, Paix et Sécurité



Base de données
Plans d'Action Nationaux

Pour rester informé-e :

-  Inscrivez-vous aux bulletins d'information du réseau FPS de votre pays
-  Rejoignez les communautés de pratique régionales sur l'agenda 1325
-  Participez aux événements annuels sur les femmes, la paix et la sécurité

Évaluation finale et certification du MOOC

Pour valider vos connaissances acquises sur la Résolution 1325 et recevoir votre certification, veuillez compléter l'évaluation finale selon les modalités suivantes :

Modalités de l'évaluation finale



Quiz à choix multiples
20 questions couvrant les 4 piliers de la Résolution 1325 et les résolutions connexes



Durée
45 minutes pour compléter l'ensemble du quiz



Score minimum requis
70% de bonnes réponses pour obtenir la certification

Domaines évalués

Compréhension des principes fondamentaux

25%

Maîtrise des 4 piliers de la Résolution 1325

30%

Connaissance des résolutions connexes

20%

Application pratique et étude de cas

25%

Types de certification



Certificat de participation
Pour tous les participants ayant suivi l'intégralité du MOOC



Certificat de réussite
Pour les participants ayant obtenu un score minimum de 70%

Comment obtenir votre certificat



Complétez l'évaluation en ligne
Disponible via la plateforme d'apprentissage RFLD



Soumettez vos réponses
Les résultats sont générés automatiquement



Téléchargez votre certificat
Format PDF avec signature numérique vérifiable



Partagez votre réussite
Badge digital disponible pour les réseaux professionnels

Besoin d'aide pour l'évaluation finale ?

 Vous pouvez repasser l'évaluation jusqu'à 3 fois en cas d'échec

 Consultez la section Ressources pour réviser les concepts clés

 Pour toute assistance: certification@rfldafrique.org

Prochaines étapes et engagement continu

La fin de ce MOOC ne marque pas la fin de votre engagement sur la Résolution 1325 et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Voici comment continuer à faire vivre cet apprentissage et transformer les connaissances en actions concrètes.

Actions immédiates (1-3 mois)

- 1 Diffuser les connaissances acquises**
Organisez des sessions d'information au sein de votre OSC ou communauté pour partager les points clés de la Résolution 1325
- 2 Analyser votre contexte local**
Identifiez comment les principes de la Résolution 1325 s'appliquent dans votre environnement immédiat et quels sont les défis prioritaires
- 3 Former une coalition locale**
Créez un groupe de travail ou rejoignez une initiative existante dédiée à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité

Actions à moyen terme (4-12 mois)

- 4 Élaborer un plan d'action communautaire**
Adaptez les principes des PAN au niveau local en identifiant des objectifs réalisables et des indicateurs de suivi
- 5 Initier un dialogue avec les autorités**
Engagez les décideurs locaux et nationaux sur les questions de participation des femmes aux processus de paix et sécurité
- 6 Documenter les bonnes pratiques**
Recueillez les histoires de succès et d'impact dans votre communauté pour inspirer d'autres acteurs

Opportunités d'engagement continu

-  **Rejoignez les réseaux régionaux**
Devenez membre des plateformes comme REPSFECO ou WILPF pour bénéficier de formations avancées et d'échanges
-  **Participez aux forums annuels**
Engagez-vous dans les événements comme le Forum Open Day sur les femmes, la paix et la sécurité
-  **Mentorat et accompagnement**
Offrez vos compétences ou bénéficiez du soutien de mentors expérimentés dans le domaine FPS

Pour approfondir vos compétences

-  **Formations spécialisées**
Inscrivez-vous aux programmes avancés sur la médiation, le leadership et la gouvernance sécuritaire
-  **Participez à la recherche-action**
Contribuez aux initiatives de collecte de données sur l'impact de la Résolution 1325 dans votre pays
-  **Devenez ambassadeur·rice 1325**
Portez le plaidoyer pour l'agenda femmes, paix et sécurité dans différents espaces décisionnels

Notre engagement collectif

 Maintenez le dialogue ouvert avec les anciens participants du MOOC via notre communauté en ligne



Rejoignez nos sessions trimestrielles de partage d'expérience et d'apprentissage entre pairs



Participez aux évaluations d'impact et contribuez à l'amélioration continue de cette formation

Remerciements et crédits finaux

Merci pour votre participation à ce MOOC !

Ce MOOC sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été conçu pour renforcer les capacités des organisations de la société civile, des activistes et des mouvements en Afrique de l'Ouest francophone.

Crédits et contributions

Contenu pédagogique

- Expertes et experts de l'Initiative Afroféministe pour le Développement des Droits Humains en Afrique de l'Ouest Francophone (AIHRDFWA)
- Spécialistes du Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD)
- Équipe pédagogique internationale sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité

Sources et documentation

- Textes officiels des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Rapports d'ONU Femmes sur la mise en œuvre de la Résolution 1325
- Publications du Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP)
- Documents de référence du DCAF sur la réforme du secteur de la sécurité
- Plans d'Action Nationaux des pays d'Afrique de l'Ouest

Coordination et production

- Équipe de coordination du RFLD
- Équipe technique et pédagogique de l'AIHRDFWA
- Consultants et expertes régionales en genre, paix et sécurité

Ce MOOC est mis à jour régulièrement.

Version actuelle : 2025-09 | Pour toute suggestion d'amélioration ou signalement d'erreur, contactez : formation@rfldafrique.org

Partenaires institutionnels

Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD)
Mise en œuvre

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Financement

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Soutien technique

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes (ONU Femmes)
Expertise technique

Remerciements spéciaux

Nous tenons à remercier particulièrement les nombreuses activistes, défenseuses des droits des femmes et artisanes de paix à travers l'Afrique de l'Ouest qui œuvrent quotidiennement pour l'application de la Résolution 1325 et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans leurs communautés.

"La paix durable ne peut être atteinte sans la pleine participation des femmes aux processus de paix et de sécurité."